

## » Votre recherche:

Date: 03.05.2024

---

### Champ d'application / Conditions

Les conditions d'importation s'appliquent aux \*lagomorphes et aux rongeurs (Rodentia) de l'UE \*ordre des Lagomorpha : en font partie les léporidés (Leporidae) et les pikas (Ochtonidae).

Les importations d'animaux de compagnie sont soumises aux conditions applicables au [voyage avec des animaux de compagnie](#), à condition que les animaux soient déplacés sous la garde de leur propriétaire.

En conséquence des accords bilatéraux, les conditions régissant les échanges entre les États membres de l'UE et la Suisse sont les mêmes que pour les « mouvements intracommunautaires ». Vu qu'il n'existe pas de conditions harmonisées dans le cas présent, des conditions nationales s'appliquent.

---

### Mesures de protection prépondérantes

Les [mesures de protection](#) pertinentes sont celles qui s'appliquent le jour de l'importation.

---

### Certificat sanitaire / TRACES

Une notification TRACES n'est pas nécessaire. Les animaux doivent toutefois être accompagnés d'une attestation sanitaire du propriétaire de l'établissement (voir « attestation sanitaire » au bas de la page).

---

### Conditions supplémentaires

L'importation de certaines espèces animales est en outre soumise à des conditions relevant du droit sur la conservation des espèces. Voir « autres informations » au bas de la page.

---

### Contrôle à l'importation

Notez qu'il n'est pas possible d'entrer en Suisse par tous les postes frontières avec toutes les catégories d'animaux et de marchandises. Les services des douanes sont compétents des questions concernant le droit douanier et les procédures de déclaration.

---

### Remarques particulières

Une autorisation du service vétérinaire cantonal relevant du droit sur la protection des animaux est nécessaire pour la détention d'animaux sauvages, et si des animaux sont importés dans l'un des buts suivants: commerce, publicité, expositions, zoos, cirques, et/ou expérimentation animale.

---



## Administration et informations

### Bases légales

[Bases légales des exigences concernant la santé animale pour les échanges d'animaux vivants, de « produits germinaux » \(sperme, ovules, embryons\), et de sous-produits animaux entre les États membres de l'UE et la Suisse](#)

### Attestation sanitaire

[07/20 Déclaration de la personne responsable](#)

### Autres informations

[Etats membres / zones indemnes de différentes maladies](#)

[Importation de spécimens d'espèces de faune et de flore protégées](#)

[Liste des espèces CITES](#)

[Exigences applicables aux transports d'animaux](#)

[Protections des animaux](#)

[Douane: Heures d'ouverture et adresses](#)

[Adresses des services vétérinaires cantonaux](#)